

# Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

## du 2 Février 2015

**PRESENTS** : MM. CUTELLE M, CLERC D, MUTTINELLI G , GODARD JC, CURTENAZ M, BAJOT F, CHAILLOU P, CRETIN L, GERMAIN C, PERONCINI J, PUTELAT N, PUTELAT O, RAFFAULT M, TREYVAUD S

**ABSENTE EXCUSEE** : Mme BACHMANN F.

Convocations du 26.01.2015

Au nom du Conseil Municipal, le Maire présente ses condoléances à Madame Stéphanie TREYVAUD qui vient de perdre son papa, une minute de silence est observée.

### ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015 :

Est exposé au Conseil Municipal le bilan descriptif et financier des opérations d'investissement 2014, s'élevant globalement à la somme de 590 000.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal entérine les propositions adoptées par la Commission des travaux réunie le 26 janvier 2015.

### Prévisions d'investissement 2015 :

#### Bâtiments :

- Requalification et mise aux normes des **sanitaires publics**, Place de la Maire : résultat de la consultation : 29 500.00 € TTC
- création d'un local associatif et sanitaires dans le **hangar de Fiolaz**
- **Maison des Hameaux** : réflexion sur le doublage mural d'une partie de la grande salle et du plafond de la petite salle – remodelage de l'accès au parking
- **Mairie** : une réflexion est engagée sur le devenir de la Mairie, les locaux n'étant plus fonctionnels.

#### Voirie :

- création d'un **sentier piétonnier** pour relier les hameaux et élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics pour les personnes à mobilité réduite (dépôt du dossier 27.09.2015) : **l'étude pré-opérationnelle** de ce schéma de développement dit « modes doux » s'élevant à 8 530.00 € HT, est confiée au Cabinet DURABILIS à Thonon-les-Bains
- concertation sur la réglementation de la circulation à arrêter de la **Rue des Chênes** instable sur un tronçon
- poursuite de la **numérisation des réseaux** d'eau potable et pluviales en cours sur les hameaux de Fiolaz-Bois d'Arlod-Bonvy et Essertoux-
- réorganisation du flux de **circulation de la Rue des Nants et de la Route du Terroir**
- **sécurisation de la Route d'Essertoux** : réglementation de la circulation - interventions de différents services et pourparlers avec le propriétaire riverain de la voie pour pallier aux glissements de terrains – Une réunion d'information avec les habitants du hameau est programmée le 11 Février 2015
- **rétablissement du Chemin de Barmez** en partenariat avec l'ATMB : étude d'un nouvel accès sécurisé
- réfection de la signalisation horizontale et verticale de la voirie

### **Urbanisme :**

- **Plan Local d'Urbanisme** : finalisation de la modification simplifiée N° 1 portant sur des terrains sis au chef-lieu, le Mollien et Sur l'Etang. Des rencontres sont prévues avec les propriétaires concernés.

### **Matériel de voirie :**

- remplacement du JUMPY
- changement de la lame à neige du tracteur
- achat d'un micro-tracteur/tondeuse

### **SUBVENTIONS COMMUNALES :**

Les subventions allouées en 2014 sont reconduites, sous réserve du dépôt des pièces réglementaires.

La subvention de 40.00 €/éloisien mineur allouée aux associations extérieures à la Commune est renouvelée.

Un soutien de 120.00 € est attribué à la classe CLIS de Frangy pour le projet BURKINA.

### **FACTURATION UNIQUE EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT :**

La Communauté de Communes de la Semine souhaite la mise en place d'une facturation unique aux abonnés, des consommations d'eau potable établie actuellement par les Communes et de la redevance d'assainissement en charge de la Communauté de Communes.

La réforme et la modernisation de l'action territoriale en cours renforce notamment la rationalisation des compétences intercommunales. D'autre part, les modalités de mise en place de ce multi-rôle ne solutionneront pas le recouvrement des factures, des impayés et des poursuites.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un **avis défavorable**, en l'état actuel des choses, à la signature de la convention proposée.

### **PLACEMENT BUDGETAIRE :**

Compte-tenu de la disponibilité de trésorerie, le conseil Municipal décide de reconduire, pour une durée d'un an, le placement de 250 000.00 € sous forme de la souscription à l'emprunt d'Etat, en l'attente des taux de rémunération.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

Le Conseil Municipal :

- ✓ approuve la proposition de **modification statutaire N° 10 de la Communauté de Communes** de la Semine, avec modification de la compétence obligatoire relative à l'aménagement de l'espace, en rajoutant : « **Etablissement d'un PLU Intercommunal** : élaboration, approbation, suivi, modification et révision des documents d'urbanisme portant sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes » étant entendu que les Communes conserveront la délivrance des autorisations et la perception des taxes d'urbanisme
- ✓ adopte la **régularisation de l'emprise de voirie sur une partie de la Rue du Fay**, au regard de la maison RASERO, portant sur une superficie de 282 m<sup>2</sup>, au prix de l'euro symbolique

- ✓ n'émet aucune réserve au martèlement de la coupe de bois 2014 et accepte le **programme de travaux forestiers 2015** présenté par l'Office National des Forêts, estimé à 6 450.00€ HT, et le devis présenté par la **Ligue de Protection des Oiseaux**, pour la mise en place de 10 nichoirs, au prix de 460.00 € TTC
- ✓ décide l'acquisition d'un **défibrilateur** au prix de 2 094.00 € TTC, qui sera installé devant la Mairie
- ✓ retient la proposition établie par la Société REX ROTARY pour le **remplacement des copieurs** de la Mairie et du groupe scolaire, moyennant une location-maintenance trimestrielle globale de 1 149.00 € HT
- ✓ engage une réflexion sur **l'achat de l'électricité** pour les sites d'une puissance supérieure à 36 Kva, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, fin des tarifs réglementés. Seul, l'espace d'animation est concerné, rendez-vous sera pris avec EDF pour réétudier les clauses du contrat.

LE MAIRE,

CUTELLE Marthe